

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le deux (2) avril 2019 à la salle du conseil située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures une (20h01), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

19-04-55

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2019-03-28;
 - 4.2 Québec Municipal – Adhésion.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Dépôt – Communiqué MMQ.
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
 - 6.1 Dépôt – Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2018;
 - 6.2 Travaux de pavage d'une partie du 3^e rang – Mandat à l'ingénieur de la MRC des Maskoutains;
 - 6.3 Adjudication du contrat rapiéçage manuel et mécanique – Saison 2019;
 - 6.4 Adjudication du contrat – Fauchage des levées – Saison 2019;
 - 6.5 Adjudication du contrat – Traçage des lignes – Saisons 2019-2020;
 - 6.6 Ministère des transports – Signalisation Rang Bourgchemin ouest vers Saint-Louis – Autorisation;
 - ~~6.7 Signalisation – Achat d'un planteur. Point reporté~~
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Aucun point
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Québec-transplant – Sûreté du Québec – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 21 au 27 avril 2019 – Proclamation;
 - 8.2 Semaine nationale de la santé mentale – 6 au 12 mai 2019 – Proclamation;
 - 8.3 Semaine québécoise des personnes handicapées – 1^{er} au 7 juin 2019 – Proclamation;
 - 8.4 Politique de la Famille - Semaine québécoise des familles – 13 au 19 mai 2019 – Proclamation;
 - 8.5 Journée internationale contre l'homophobie – Proclamation;
 - 8.6 OBV Yamaska – Projet collectif Chibouet – Demande d'appui – Entériner la décision du conseil;
 - 8.7 Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Demande d'appui – Entériner la décision du conseil;
 - 8.8 Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton – Demande d'appui financier;
 - 8.9 Infirmières praticiennes spécialisées (IPS) – Demande au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) – Appui à la Municipalité de Saint-Jude.
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM):**
 - 9.1 Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 – Adoption du rapport annuel;
 - 9.2 Rémunération des premiers répondants citoyens – Demande de la Régie.

2 avril 2019

10. LOISIRS ET CULTURES :

- 10.1 Responsable de la bibliothèque – Nomination;
- 10.2 Achat et installation de poteaux pour filets protecteurs au terrain de balles - Mandat à la firme Daniel Ravenelle Excavation.

11. IMMEUBLES :

- 11.1 Aucun point

12. VARIA :

13. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en reportant le point 6.7 à une séance ultérieure et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19-04-56

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2019

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

19-04-57

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2019-03-28

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2019-03-28 des comptes payés et à payer au montant de 124 255,11\$, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de février 2019, soit 21 705,29\$.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes payés et à payer et les salaires versés totalisant 145 960,40\$, tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

19-04-58

4.2 QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Québec Municipal pour le portail Internet, pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 29 mars 2019.

5.2 DÉPÔT – COMMUNIQUÉ MMQ

2 avril 2019

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil municipal, une lettre de La Mutuelle des municipalités du Québec, concernant la protection contre les cyberattaques.

6. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

6.1 DÉPÔT – BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2018

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le bilan annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018.

19-04-59

6.2 TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE PARTIE DU 3^E RANG – MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Considérant que le conseil prévoit faire des travaux de pavage sur une partie du 3^e rang au cours de l'été 2019;

Considérant que les demandes de soumissions doivent être déposées sur le site du SEAO (Système électronique d'appel d'offres);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De confier le mandat à la MRC des Maskoutains représentée par Monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, pour la préparation des plans et devis, des documents et du suivi des appels d'offres et pour la surveillance lors des travaux de pavage d'une partie du 3^e rang, conformément à l'offre de services reçue en date du 22 mars 2019.

ADOPTÉE

19-04-60

6.3 ADJUDICATION DU CONTRAT RAPIÉÇAGE MANUEL ET MÉCANIQUE – SAISON 2019

Deux entreprises ont déposé leur soumission pour le rapiéçage mécanisé et manuel pour la saison 2019 et dont l'ouverture a eu lieu le 1^{er} avril 2019 à 10h25, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe, du responsable des travaux publics, ainsi que d'un représentant d'entreprise, et dont voici les résultats (taxes exclues) :

Les résultats par tonne métrique posée, excluant les taxes, sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMISSIONNÉ (avant taxes)	
	Mécanique	Manuel
Pavages Maska Inc.	148,43\$	246,62\$
Eurovia Québec Construction inc.	209,80\$	769,70\$

Après vérification des soumissions, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de la firme «Pavages Maska Inc.», le plus bas soumissionnaire conforme.

Monsieur Dany Beulac, responsable des travaux publics, communiquera avec l'entreprise titulaire pour transmettre les informations pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

19-04-61

6.4 ADJUDICATION DU CONTRAT – FAUCHAGE DES LEVÉES – SAISON 2019

Considérant l'offre de services transmise à trois entreprises pour le fauchage des levées, saison 2019, et dont l'ouverture a eu lieu le 1^{er} avril 2019 à 11h05, en présence de la directrice générale,

2 avril 2019

de la directrice générale adjointe, ainsi que d'un représentant d'entreprise, et dont voici les résultats (taxes exclues) :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUSSIONNÉ (avant taxes)	
	2 coupes	3 coupes
Les Entreprises Belle Rose inc	206,89\$/km	291,13/km
Les Entreprises Philippe Daigneault inc.	558\$/km	837\$/km

En conséquence il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat à la firme «Les entreprises Belle Rose Inc.» pour le fauchage des levées, saison 2019, à raison de 3 coupes et ce, conformément à l'offre reçue en date du 1^{er} avril 2019.

Le conseiller Thomas Fortier-Pesant vote contre.

ADOPTÉE

19-04-62

6.4 ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAÇAGE DES LIGNES – SAISON 2019

Suite à l'invitation à soumissionner pour les travaux de traçage de lignes des routes de la Municipalité pour la saison 2019, deux entreprises ont déposé leur offre de services dont l'ouverture a eu lieu le 1^{er} avril 2019, 10h05, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe et dont voici les résultats (taxes exclues) :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUSSIONNÉ (avant taxes)	
	1 an	3 ans
Lignes Maska	215\$/km	215\$/km
Lignco Sigma inc.	355\$/km	362\$/km

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de «Lignes Maska », pour les travaux de traçage de lignes pour les saisons estivales 2019, 2020 et 2021, selon les termes de la soumission dont l'ouverture a eu lieu le 1^{er} avril 2019.

ADOPTÉE

19-04-63

6.6 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SIGNALISATION RANG BOURGHEMIN OUEST VERS SAINT-LOUIS – AUTORISATION

Considérant la résolution numéro 18-09-153 transmise au Ministère des transports le 10 septembre 2018, afin qu'un panneau et une flèche de direction soient installés, dans les deux sens, à l'intersection de la route 235 et du rang Bourgchemin Ouest dans les limites de la Municipalité de Saint-Louis, indiquant la direction pour la Municipalité de Saint-Hugues;

Considérant la lettre reçue du Ministère des Transports datée du 6 mars 2019, informant la Municipalité de Saint-Hugues que pour procéder à la modification de la signalisation, le Ministère a besoin d'une résolution d'autorisation de la Municipalité de Saint-Louis indiquant qu'elle est d'accord pour que la signalisation du Ministère indique d'emprunter le rang Bourgchemin Ouest à Saint-Louis pour se diriger vers Saint-Hugues, ainsi qu'une résolution de la Municipalité de Saint-Hugues indiquant qu'elle est d'accord pour que la signalisation du Ministère indique d'emprunter le rang Bourgchemin Ouest à Saint-Hugues pour se diriger vers Saint-Louis;

Considérant que lors de la séance du conseil du 1^{er} avril la Municipalité de Saint-Louis a adopté la

2 avril 2019

résolution numéro 19-04-44, autorisant le Ministère à procéder à la modification de la signalisation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Ministère à installer une flèche en direction de la Municipalité de Saint-Louis à l'intersection de la route Yamaska et du rang Bourgchemin Ouest.

ADOPTÉE

6.7 SIGNALISATION – ACHAT D'UN PLANTEUR

Ce point est reporté à une séance ultérieure

7. URBANISME

Aucun point

8. REQUÊTES DIVERSES

19-04-64

8.1 QUÉBEC-TRANSPLANT – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SEMAINE NATIONALE DES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS – 21 AU 27 AVRIL 2019 – PROCLAMATION

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant « *Merci de signer pour la vie* » auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 21 au 27 avril 2019;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2019 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie.

ADOPTÉE

19-04-65

8.2 SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE – 6 AU 12 MAI 2019 – PROCLAMATION

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai ;

Considérant que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 «Semaine de la santé mentale» et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est vivre autrement*.

2 avril 2019

ADOPTÉE

19-04-66

**8.3 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES
– 1^{ER} AU 7 JUIN 2019 – PROCLAMATION**

Considérant que l'Office des personnes handicapées du Québec prépare déjà la 23^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2019 sous le thème *Ensemble, bâtissons une société plus inclusive!*

Considérant que cette semaine est une occasion privilégiée de sensibiliser la population à l'importance des petits gestes que nous pouvons toutes et tous poser pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées ;

Considérant qu'il faut maintenant passer à l'action en faisant preuve d'ouverture, de respect et de compréhension;

Considérant qu'en tant que membres de la société, nous avons tous un rôle à jouer afin de réduire les obstacles que rencontrent quotidiennement les personnes handicapées à l'école, au travail, dans leurs loisirs ou dans leurs déplacements, pour ne nommer que ces domaines;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 1^{er} au 7 juin 2019, « Semaine québécoise des personnes handicapées »;

D'encourager les Québécoises et les Québécois :

- à poser des gestes simples pour contribuer à réduire les obstacles à leur participation sociale et à bâtir la société inclusive de demain;
- de profiter de l'occasion pour contribuer à la promotion de ce message positif.

ADOPTÉE

19-04-67

**8.4 POLITIQUE DE LA FAMILLE - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES
FAMILLES – 13 AU 19 MAI 2019 – PROCLAMATION**

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, la municipalité, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc. ;

Considérant que la municipalité s'est doté d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille ;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2019 sous le thème « C'est le temps d'un vrai Québec Famille » ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 13 au 19 mai 2019, Semaine québécoise des familles, sous le thème « C'est le temps d'un vrai Québec Famille ».

ADOPTÉE

19-04-68

**8.5 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE –
PROCLAMATION**

Considérant que la *Journée internationale contre l'homophobie* se tiendra le 17 mai 2019;

2 avril 2019

Considérant que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer le 17 mai 2019 *Journée internationale contre l'homophobie*.

ADOPTÉE

19-04-69

**8.6 OBV YAMASKA – PROJET COLLECTIF CHIBOUET –
DEMANDE D'APPUI – ENTÉRINER LA DÉCISION DU CONSEIL**

Considérant que l'OBV Yamaska a présenté une demande d'aide financière auprès de la MRC des Maskoutains, dans le cadre du programme du Fonds de développement rural, pour la réalisation d'un projet collectif Chibouet;

Considérant que ce projet vise :

- La mise en place d'une agriculture durable favorisant une meilleure qualité de vie dans le bassin versant de la rivière Chibouet;
- La valorisation du mode de vie agricole;
- L'amélioration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de la rivière Chibouet grâce à la participation des agriculteurs et le soutien du milieu.

Considérant que l'organisme demandait des résolutions d'appui des municipalités situées dans le bassin versant de la rivière Chibouet;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues ne pouvait transmettre de résolution avant le délai pour la présentation de la demande d'aide financière;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la décision du conseil pour l'envoi de la lettre d'appui qui a été transmise par courriel à cet organisme en date du 22 mars 2019.

ADOPTÉE

19-04-70

**8.7 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU
TABAC – DEMANDE D'APPUI – ENTÉRINER LA DÉCISION DU
CONSEIL**

Considérant le courriel reçu de la Coalition Québécoise pour le Contrôle du Tabac en date du 19 mars 2019, interpellant la municipalité à aider à resserrer l'encadrement de la publicité des cigarettes électroniques avec nicotine;

Considérant que le vapotage de nicotine chez les jeunes est en forte croissance au pays. La situation est si préoccupante que Santé Canada a émis un avis le 5 février annonçant son intention de mettre de l'avant «des mesures visant à atténuer l'impact de la publicité des produits de vapotage sur les jeunes et les non-utilisateurs de produits de tabac».

Considérant que de nouvelles données dévoilées par le chercheur de calibre mondial David Hammond révèlent que le nombre de jeunes (16 à 19 ans) ayant vapoté au cours des 30 derniers jours a augmenté de 74% entre 2017 et 2018 et que le tabagisme chez les jeunes serait également en hausse;

Considérant que la participation à la consultation se terminait le 22 mars 2019 à 23h59;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la décision des membres du conseil à participer à la consultation qui se terminait vendredi le 22 mars 2019 à 23h59, par l'envoi de la lettre type qui a été transmise par courriel le

2 avril 2019

22 mars dernier.

ADOPTÉE

19-04-71

**8.8 SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON –
DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

Considérant que l'association de la Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton est un organisme sans but lucratif qui s'implique activement dans la région afin d'améliorer la qualité de vie des gens atteints de la Sclérose en plaques;

Considérant que cet organisme est présentement en campagne de financement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De répondre favorablement à la demande d'appui financier de cet organisme, en offrant la somme de 100\$.

ADOPTÉE

19-04-72

**8.9 INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES (IPS) –
DEMANDE AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX (CISS) – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
JUDE**

CONSIDÉRANT la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec le 22 février 2019, modifiant la position historique du Collège à l'égard du diagnostic, et précisant les diagnostics bientôt autorisés aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS), toutes spécialités confondues;

CONSIDÉRANT que toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront diagnostiquer un problème de santé courant en lien avec leur spécialité, et que, selon la même logique, toutes les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront aussi diagnostiquer les six maladies chroniques suivantes : le diabète, l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique et l'hypothyroïdie;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement sera travaillé conjointement avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) au cours des prochaines semaines pour donner effet à la décision prise par le conseil d'administration du Collège des médecins du Québec;

CONSIDÉRANT que le partenariat des médecins avec les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) constitue une innovation dans l'organisation des services de santé et que pour exprimer son plein potentiel dans l'amélioration de la santé de la population et de l'efficacité du système de santé du Québec, ce partenariat est tributaire de la volonté des différents acteurs, dont, notamment, les établissements de santé;

CONSIDÉRANT que ce partenariat doit s'inscrire dans la vision stratégique des établissements afin de le soutenir activement;

CONSIDÉRANT la volonté de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, d'implanter des cliniques d'hiver afin de désengorger le système de santé;

CONSIDÉRANT qu'un point de service du CLSC des Maskoutains est déjà en fonction depuis plusieurs années à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de présence de médecins au CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude est toujours soucieuse d'offrir plus d'accessibilité ainsi qu'une offre de service enrichie aux citoyens et citoyennes de son territoire et des municipalités avoisinantes;

2 avril 2019

CONSIDÉRANT les travaux d'accessibilité et d'aménagement qui ont été effectués par la municipalité de Saint-Jude l'an dernier afin de garantir aux usagers du CLSC des Maskoutains, point de service de Saint-Jude, un accès à des soins de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la municipalité de Saint-Jude dans sa démarche auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie Est pour que le point de service du CLSC des Maskoutains situé à Saint-Jude puisse bénéficier des services d'une infirmière praticienne spécialisée permettant ainsi aux citoyens et citoyennes situés au nord de la MRC des Maskoutains d'avoir accès à des services de santé adaptés à la réalité de notre région; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), madame Danielle McCann, ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire;

ADOPTÉE

9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM)

19-04-73

9.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU POUR L'ANNÉE 7 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL

Considérant que dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le directeur de la R.I.P.I. du nord des Maskoutains a complété le rapport en ce qui a trait aux actions réalisées à l' « An 7 » du plan de mise en œuvre;

Considérant que ce rapport doit être adopté par les membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le rapport complété par le directeur de la R.I.P.I. du nord des Maskoutains, concernant les actions réalisées à l' « An 7 » du plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE

19-04-74

9.2 RÉMUNÉRATION DES PREMIERS RÉPONDANTS CITOYENS – DEMANDE DE LA RÉGIE

Considérant la résolution numéro 17-02-34, adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2017, confiant à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains le mandat pour la gestion du service de premiers répondants;

Considérant que le conseil a jugé opportun d'offrir la formation de premiers répondants auprès des citoyennes et citoyens intéressés à s'impliquer au sein de leur communauté;

Considérant la résolution numéro 18-05-92, adoptée à la séance ordinaire du 7 mai 2018, afin que la Municipalité de Saint-Hugues s'engage à rembourser à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, les frais de la formation qui a été offerte aux premiers répondants citoyens de Saint-Hugues;

Considérant la résolution numéro 19-02-18, adoptée par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains le 12 février 2019, établissant les modalités et le fonctionnement concernant les coûts de formation et la rémunération des premiers répondants citoyens afin de refacturer les municipalités membres de la Régie;

Considérant que ces modalités doivent être approuvées par les municipalités membres;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues accepte les modalités concernant le remboursement des coûts de formation et le taux de rémunération des premiers répondants citoyens telles que détaillées dans la résolution 19-02-18 adoptée par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains en date du 12 février 2019.

2 avril 2019

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURES

19-04-75

10.1 RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE – NOMINATION

Considérant que le poste de responsable de la bibliothèque est présentement vacant, suite à la démission de Madame Roxane Raymond;

Considérant que Madame Élyse Martel, bénévole à la bibliothèque, a manifesté son intérêt pour assumer cette responsabilité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Madame Élyse Martel, à titre de responsable de la bibliothèque;

De transmettre ces informations au Réseau biblio de la Montérégie.

ADOPTÉE

19-04-76

10.2 ACHAT ET INSTALLATION DE POTEAUX POUR FILETS PROTECTEURS AU TERRAIN DE BALLES - MANDAT À LA FIRME DANIEL RAVENELLE EXCAVATION

Considérant que dans le cadre du projet d'installation de filets au terrain de balle afin de protéger le futur site des patinoires et du chalet des loisirs, la Municipalité de Saint-Hugues a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

Considérant la confirmation d'une aide financière de 20 000\$ de la MRC des Maskoutains pour la réalisation de ce projet;

Considérant la soumission reçue en date du 5 octobre 2018 de la firme Daniel Ravenelle Excavation pour l'achat et l'installation des poteaux nécessaires à ce projet;

Considérant que les poteaux devaient être installés avant le dégel;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'entériner le mandat confié à la firme Daniel Ravenelle Excavation, pour l'achat et l'installation des poteaux, conformément à la soumission datée du 5 octobre 2018.

Le conseiller Thomas Fortier-Pesant vote contre.

ADOPTÉE

11. IMMEUBLES

12. VARIA

Le conseiller Thomas Fortier-Pesant transmet ses commentaires concernant le projet d'installation des filets au terrain de balle ainsi que les travaux de remblaiement qui ont été effectués avant la construction des dalles de béton des futures patinoires.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

2 avril 2019

19-04-77

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h55, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2019

Richard Veilleux, maire
et secrétaire-trésorière

Carole Thibeault, directrice général